



COMPTE RENDU CAPL n° 1 - CADRE A RECOURS ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2020

La CAPL de recours en révision de l'entretien professionnel 2020 pour la catégorie A s'est tenue le 26 novembre 2020. en audio-conférence.

Nous avons déposé une déclaration liminaire (ci-dessous) soulignant la remise en cause des CAP. C'est la 2eme année d'application pour les recours en révision de l'évaluation que la loi de transformation de la fonction publique publiée le 7 août 2019 s'applique, instituant la suppression du recours en CAP nationale pour l'évaluation.

Rappelons que cette loi a supprimé toutes les autres CAPL et CAPN de mutations, mobilité, avancement, promotion interne.

Il ne subsiste que les CAP relatives à la situation individuelle (recours, révision du compte-rendu d'évaluation) et à la discipline.

Pour la CGT, à l'heure des restructurations brutales, des fermetures de services, des abandons de missions publiques, cette loi, entrée en application, donne toutes les libertés à l'administration d'en faire à sa guise, voire à la tête de l'agent.

Suite au parcours du combattant pour arriver devant la CAPL (recours hiérarchique obligatoire avant toute saisine de la CAPL) un seul dossier était présenté en recours.

Les élus du personnel sont intervenus de manière détaillée et argumentée sur le dossier. Grâce à l'intervention des élus du personnel le dossier du collègue a été en partie amélioré tant sur le profil croix que sur les appréciations littérales

Vote : les organisations syndicales CGT-FIP 92 et Solidaires FIP-92 ont cependant voté contre la proposition de l'administration, dans la mesure où la demande de l'agent n'a pas été acceptée totalement.

Pour votre défense rejoignez la CGT Finances Publiques.

Les élus CGT, Brigitte COGNET, Jean-Vartan DEMERDIAN

LIMINAIRE CGT FINANCES PUBLIQUES CAPL 1 NOTATION DU 26 NOVEMBRE 2020

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une évaluation / notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Ils dénoncent tous les systèmes de notation / évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions dans un contexte de reprise galopante de mise en place du NRP.

La demande de révision de leur évaluation est devenue pour les agents un parcours du combattant dans un premier temps, voire un bras de fer avec la hiérarchie pour certains quand ils réintègrent leur service après la CAPL de recours.

L'introduction du recours hiérarchique, passage obligé contraignant et dissuasif, et qui se fait en dehors de tout cadre paritaire n'a fait qu'aggraver cette situation, sans parler de la suppression du recours au niveau national, qui permettait un réexamen du dossier dans une certaine objectivité.

Si le but était de décourager les agents de contester leur évaluation, il est pleinement atteint ! De ce fait, nombre de collègues, sans doute désabusés, ne tentent même plus de faire modifier leurs appréciations littérales quand elles sont négatives, « plombant » ainsi leur dossier professionnel pour de nombreuses années. En effet, en l'absence de revalorisation financière, la qualité des appréciations littérales permet reste déterminante aux yeux de l'administration pour l'évolution du dossier professionnel des agents .

Ainsi nous aurons à examiner aujourd'hui au sein de cette instance un seul dossier d'inspecteur des Finances Publiques. Chiffre dérisoire, au regard du nombre de cadres A dans la DDFIP des Hauts-de-Seine qui représentent environ 21% des effectifs de la DDFIP 92.

Cet abandon par les collègues de la défense de leurs intérêts est inquiétant, car constaté depuis plusieurs années, mais il est surtout significatif du peu d'illusions qu'ils placent en leur avenir professionnel, dont les perspectives s'effacent à l'aune des restructurations et des re-localisations effrénées en cours.